Rapport d'évaluation

# Bilan du plan d'aide à la réussite (2000-2003)

# du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

*Mars 2004*

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec

# Introduction

Au printemps 2000, le ministère de l'Éducation du Québec a demandé à tous les collèges d'élaborer un plan triennal d'aide à la réussite devant être implanté dès l'année scolaire 2000-2001. Ce plan devait préciser les obstacles à la réussite et à la diplomation, proposer des objectifs mesurables et prévoir les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a déjà évalué la qualité formelle du plan de chacun des collèges et elle a examiné le suivi que ceux-ci y ont apporté en 2001-2002. Elle évalue maintenant l'efficacité de chacun de ces plans d'aide à la réussite.

Lors de sa réunion tenue le 16 mars 2004, la Commission a évalué le bilan que le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption a dressé de l'application de son plan d'aide à la réussite. Elle a accordé une importance particulière aux indicateurs de réussite, à la mise en œuvre du plan et à l'efficacité des mesures d'aide.

La Commission expose ci-après son analyse du rapport du plan d'aide à la réussite du Collège et formule, au besoin, des suggestions et des recommandations dans le but de l'aider dans la production de son prochain plan.

## Les indicateurs de réussite

Les données sur les indicateurs de réussite proviennent des statistiques du ministère de l'Éducation. Elles concernent la réussite des cours en première session, la réinscription au troisième trimestre et la diplomation et elles portent sur les cohortes des nouveaux inscrits à chaque session d'automne. Les statistiques relatives à la réinscription et à la diplomation incluent tous les élèves du Collège d'une même cohorte, que ceux-ci aient poursuivi ou non leurs études dans le même programme ou dans le même établissement. Les cohortes analysées pour la réussite des cours au premier trimestre sont celles de 1998 à 2002, alors que la réinscription au troisième trimestre est étudiée pour les cohortes de 1998 à 2001. Les deux premières cohortes servent de point de référence car elles ne comptent aucun élève ayant pu être touché par le plan d'aide à la réussite, alors que les cohortes suivantes sont composées d'élèves susceptibles d'avoir été rejoints par les mesures du plan. L'examen des taux de diplomation couvre les cohortes de 1998 à 2000, car l'établissement, en tant que collège public, a accueilli ses premiers élèves à l'automne 1998.

Le Collège devait analyser l'évolution des indicateurs de réussite et de persévérance en relation avec les cibles qu'il s'était fixées. Il devait aussi examiner l'évolution du taux de diplomation.

**La réussite des cours en première session**

Depuis la mise en œuvre du plan d'aide au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, le taux global de réussite des cours à la première session a diminué[1]. La baisse de l'indicateur s'observe aussi par la réduction de la proportion d'élèves qui réussissent tous leurs cours et par l'augmentation du nombre d'élèves échouant plus de la moitié de leurs cours. Le Collège souligne toutefois que sa population étudiante obtient de meilleurs résultats que l'ensemble du réseau collégial public. Bien qu'il ne se dise pas inquiet de la baisse de la réussite au premier trimestre, l'établissement compte adopter des moyens pour améliorer la situation dans son prochain plan. Il prévoit analyser la situation de chacun des programmes pour mettre en place des mesures spécifiques à ceux présentant des difficultés importantes; dans le choix des moyens, il entend privilégier l'approche de la pédagogie de la première session.

**La réinscription au troisième trimestre**

Le taux de réinscription au troisième trimestre est resté stable depuis l'implantation du plan d'aide à la réussite. Le Collège dispense trois des programmes ciblés par le ministère de l'Éducation : *Sciences humaines, Techniques d'éducation à l'enfance* et *Techniques administratives.* En *Sciences humaines,* la réinscription, supérieure à celle du réseau, a diminué en 2001; le Collège a indiqué son intention d'accorder un suivi particulier au programme. En *Techniques d'éducation à l'enfance,* les taux fluctuent d'une cohorte à l'autre; toutefois, le Collège signale une hausse importante du taux pour la cohorte de 2001. Enfin, depuis l'application du plan d'aide, les élèves du programme *Techniques administratives* sont beaucoup plus nombreux à se réinscrire à la troisième session.

**La diplomation**

Il est encore trop tôt pour apprécier pleinement l'effet du plan d'aide à la réussite sur la diplomation, particulièrement au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption où la première cohorte inscrite au collégial public est celle de 1998. Néanmoins, le Collège se dit préoccupé par le taux de diplomation en durée prévue. Il compte porter une attention spéciale à certains programmes techniques et au programme *Sciences humaines.* Il souligne qu'il doit maintenant composer avec une problématique différente de celle qu'il a connue à

1. Le taux global de réussite des cours des nouveaux inscrits à la première session représente le pourcentage de cours que ces élèves ont réussis par rapport à tous les cours auxquels ils étaient inscrits à ce trimestre.

l'époque où il était un établissement privé, alors que l'imposition de frais de scolarité favorisait une diplomation plus rapide.

**Appréciation des résultats obtenus**

Le Collège se dit globalement satisfait des résultats constatés suite à l'analyse des indicateurs. Il souligne néanmoins qu'il a l'intention d'adopter des actions visant à améliorer la réussite des cours à la première session, la réinscription et la diplomation en durée prévue. Il compte mettre en œuvre des mesures distinctes pour chacun des programmes et il entend apporter une attention spéciale au programme *Sciences humaines.*

La Commission reconnaît que les résultats du Collège sont généralement supérieurs à ceux du réseau collégial. Toutefois, elle constate que les indicateurs de réussite n'ont pas progressé, à l'exception de la réinscription au troisième trimestre des élèves du programme *Techniques administratives*, et que la réussite des cours au premier trimestre a nettement diminué. Elle rappelle que, en avril 2003, elle avait déjà souligné au Collège le besoin de se préoccuper de la réussite des cours à la première session. L'établissement devrait s'y intéresser rapidement, tout comme il aurait intérêt à le faire pour les autres indicateurs de réussite.

## La mise en œuvre

Le Collège a mis en œuvre, du moins partiellement, presque toutes les mesures qu'il avait prévues. Il considère que le plan d'aide à la réussite fait maintenant partie de la culture de l'établissement. Il souligne toutefois avoir rencontré des difficultés, certaines d'ordre pratique et d'autres reliées à l'acceptation du plan. D'un point de vue pratique, il considère que le plan contenait trop de mesures, que ces dernières étaient difficiles à gérer et qu'elles entraînaient des dédoublements; de plus, il n'a pas pu produire toutes les données statistiques utiles à l'analyse de la situation particulière de chaque programme. D'autres facteurs ont été sources d'écueils, dont la réaction négative du personnel à la demande ministérielle d'établir des cibles de réussite ambitieuses. De plus, des intervenants se sont interrogés sur leur capacité à faire progresser la réussite scolaire, alors que la motivation et les capacités des élèves limitent l'effet de leurs actions. Enfin, le Collège souligne que certains départements ont choisi de ne pas mettre en œuvre leurs propres mesures d'aide à la réussite et qu'ils ont préféré s'en remettre aux mesures institutionnelles afin d'éviter le dédoublement des actions proposées aux élèves.

La Commission constate que le Collège a bien identifié les principaux problèmes qui ont affecté la mise en œuvre du plan et qu'il compte y remédier. Elle reste cependant préoccupée par le retard qu'a pris l'établissement à analyser la situation de chacun des programmes afin d'adapter ses mesures d'aide à leur situation respective. Dès son élaboration du plan, le Cégep prévoyait réaliser une analyse plus fine des obstacles liés aux programmes techniques. Cette activité fut ensuite reportée à l'été 2002; finalement, elle n'est pas encore complétée. La Commission ***suggère*** donc au Collège d'étudier la problématique particulière à chacun de ses programmes et d'implanter rapidement des mesures pertinentes à la situation de chacun, comme il en a d'ailleurs indiqué l'intention dans son bilan.

## L'efficacité des mesures

Le Collège considère que les centres d'aide sont parmi les mesures les plus efficaces pour augmenter la réussite scolaire. Il signale que la hausse de la fréquentation au Centre d'aide en français requerra qu'il prenne d'autres moyens pour répondre à la demande; il songe donc à embaucher des étudiants-tuteurs. Les deux autres centres d'aide, celui en anglais et celui en mathématiques et en sciences, offrent déjà les services de tutorat par les pairs. Le Collège précise que le Centre d'aide en mathématiques et en sciences privilégie les visites fréquentes et il note un fort taux de réussite chez les élèves qui adoptent cette approche. Le Collège souligne également l'efficacité de deux pratiques adoptées depuis plusieurs années : la politique de prise de présences et la remise du bulletin de mi-session. Enfin, il considère que les mesures d'accompagnement vers les carrières scientifiques et technologiques enrichissent la formation offerte par le programme *Sciences de la nature*. Le Cégep présente aussi des statistiques sur les résultats atteints par les élèves sujets aux contrats découlant du règlement sur la réussite; toutefois, il ne commente pas ces données.

Le Collège a fait une évaluation sommaire des quatre mesures spécifiées par la Commission. Il a aussi présenté une appréciation de tous les autres moyens de son plan. Dans la plupart des cas, il indique s'il est satisfait ou non, mais il ne présente pas les raisons sur lesquelles il appuie son jugement. Seule l'évaluation de l'efficacité des centres d'aide est plus explicite, alors qu'elle repose en partie sur les statistiques de fréquentation. La Commission ***suggère*** à l'établissement d'évaluer l'efficacité de ses mesures d'aide de façon plus rigoureuse qu'il ne l'a fait dans le rapport présenté à la Commission. Ceci est particulièrement important dans le contexte actuel où les indicateurs de réussite n'ont pas progressé et que certains sont même en décroissance.

D'après le bilan produit par le Collège, les principales mesures ont été des mesures institutionnelles, notamment celles existant avant l'implantation du plan d'aide à la

réussite; les mesures départementales ont été beaucoup moins nombreuses. Le renforcement des centres d'aide et les autres mesures ont certainement pu aider des élèves. Toutefois, la réussite des cours à la première session et la réinscription n'ont pas progressé, malgré les activités qui ont été offertes. Afin de trouver d'autres moyens d'aider sa population étudiante, le Collège gagnerait à obtenir l'engagement des départements et des intervenants des programmes.

Par ailleurs, l'établissement mentionne qu'il entend soustraire de son plan d'aide à la réussite les mesures liées à l'évaluation formative de l'enseignement et au perfectionnement des enseignants. D'après lui, ces activités ne devraient pas être incluses dans le plan, car elles n'ont qu'une influence indirecte sur la réussite étudiante. Il ne faudrait pourtant pas sous-estimer l'importance de la qualité de la relation maître-élève dans la réussite et la persévérance scolaires; le Collège gagnerait à maintenir son soutien aux enseignants dans leurs efforts auprès des élèves et ce, dans la perspective d'une démarche collective d'amélioration de la réussite scolaire.

# Conclusion

Depuis la mise en œuvre du plan d'aide à la réussite au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, les indicateurs de réussite n'ont pas progressé et certains ont connu un recul. Le Collège a mis en œuvre la plupart de ses mesures, mais plusieurs d'entre elles n'ont pas été réalisées complètement, notamment l'analyse de la situation des programmes et l'adoption de mesures départementales.

Le Collège a bien identifié les difficultés qu'il a rencontrées et il a déjà identifié des façons de les résoudre. La Commission l'encourage à concrétiser ces intentions. Elle suggère aussi au Collège de procéder rapidement à l'analyse de ses programmes afin de pouvoir adopter et mettre en œuvre des mesures appropriées qui lui permettront de contrer la tendance à la baisse de ses principaux indicateurs de réussite. Pour ce faire, le Collège devra obtenir l'engagement des intervenants des programmes. La Commission lui suggère également d'évaluer de façon plus rigoureuse l'efficacité de ses mesures d'aide.

Enfin, la Commission incite le Collège à maintenir la place qu'il a accordée à la qualité de la relation maître-élève dans son plan d'aide à la réussite 2000-2003.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Jocelyne Bolduc, agente de recherche